

EXANE FUNDS 2

Société d'investissement à capital variable
(la « SICAV » ou « Société »)
60, avenue J.F. Kennedy,
L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B-114.732

A l'attention des actionnaires du compartiment Exane Equity Select Europe

Cher Actionnaire,

Nous souhaitons vous informer que le conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil** ») a décidé de procéder à certaines modifications du prospectus de la Société (le « **Prospectus** »), et plus précisément du supplément relatif au compartiment Exane Equity Select Europe (le « **Compartiment** »), telles que décrites ci-dessous.

Les termes en majuscules n'étant pas autrement définis dans les présentes ont la même signification que celle donnée dans le Prospectus.

I. Compartiment Exane Equity Select Europe : clarification de l'univers d'investissement dans l'Annexe SFDR

Les informations précontractuelles relatives au Compartiment publiées conformément au règlement délégué (UE) n° 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) n° 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur les informations relatives au développement durable dans le secteur des services financiers (l' "**Annexe SFDR**") stipulent que le Compartiment s'engage à réduire de 20 % l'univers d'investissement considéré avant l'application de la stratégie d'investissement pour des considérations ESG.

Le Conseil d'administration a décidé de clarifier la définition de l'univers d'investissement en indiquant que celui-ci est constitué des 1150 premières capitalisations boursières européennes.

Cette modification n'a aucun impact sur la gestion du Compartiment et n'est effectuée qu'à des fins de clarification.

Le Conseil précise que les modifications précitées ne modifient pas le profil de risque du Compartiment.

- Profil de risque
Modification du profil rendement / risque: NON
Augmentation du profil rendement / risque: NON
- Augmentation des frais: NON

Les classes d'actions concernées par ces modifications sont les suivantes :

Compartiment	Classe	Code ISIN
Exane Equity Select Europe	A	LU0719864208
	D	LU0942134445
	C	LU0782319809
	B	LU0719899097
	F	LU0782319551
	T	LU1929509963
	J	LU1965304444
	S	LU1443248544

Le droit des actionnaires de demander le rachat de leurs actions n'est pas affecté par les modifications décrites dans cette lettre. Si les modifications mentionnées ci-dessus ne vous conviennent pas, vous pouvez, à tout moment, racheter vos actions dans le Compartiment sans frais de rachat. Les rachats seront effectués conformément aux termes du Prospectus.

Le Prospectus de la Société contenant les modifications susmentionnées ainsi que les documents d'informations clés sont publiés sur le site www.exane-am.com. Une version papier de ces documents vous sera transmise sans frais sur demande.

Nous vous rappelons l'importance de prendre connaissance de ces documents.

Le service relations investisseurs de la Société de Gestion se tient à votre disposition pour toute information complémentaire :

Tél. : + 33 1 42 99 84 53

Mail : relations.investisseurs@exane-am.com

Le Conseil d'Administration
Exane Funds 2

Le prospectus pour la Suisse et les documents d'informations clés, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

Zurich, 17 Mars 2023

Le représentant et le service de paiement en Suisse:
BNP PARIBAS, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich